

Loi scellier et fiscalite

Par indi2, le 22/05/2013 à 14:29

bonjour,

Ayant fait un investissement le 25/11/2010 en loi scellier en l'état futur d'achevement, réceptionner en septembre 2012 dans quelle case sur la déclaration complémentaire 2042c page 4 le montant doit il etre inscrit

merci cordialement

Par Liisa34, le 22/05/2013 à 14:51

Tu pourras trouver des information sur la défiscalisation immobilière à Bordeaux en consultant le site http://www.immobilier-bordeaux.biz, tu trouveras des articles pouvant répondre à ton sujet :)

Par moisse, le 23/05/2013 à 08:02

Vous devez aussi remplir une 2044 ou 2044S et une 2044 EB.